

**SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE
L' ARVE ET DE SES ABORDS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**DELIBERATION
N° 2014-004**

SÉANCE DU 08 septembre 2014

**Objet : Election des vice-
présidents**

L'an deux mil quatorze, le huit décembre, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à l'Agora de Bonneville, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres de la CLE : 36

Membres du collège
des représentants des
collectivités territoriales et
des établissements publics
locaux :

47

Présents :

19

Mandats :

6

Absents :

28

Membres du collège des utilisateurs
et usagers :

26

Présents :

13

Mandats :

1

Absents :

6

Membres du collège de
l'Etat et des
établissements publics :

13

Présents :

6

Mandats :

2

Absents :

7

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

- M. MOGENET (Conseil Général)
- M. MUDRY (Conseil Général)
- M. SADDIER (CCFG)
- M. MERMIN (CCFG)
- M. BURNET (CCVCMB)
- M. BOUCHARD (CCVCMB)
- M. SAVOINI (SRB)
- M. CICLET (SRB) M. BURNET (SM3A)
- M. DECHAMBOUX (SM3A)
- M. BOUVET (SIVOM du Haut Giffre)
- M. BUFLIER (CCPR)
- Mme. GRANDJACQUES (CCPMB)
- M. DREVON (CCPMB)
- M. ALLARD (CCPMB)
- M. AYEB (CCG)
- M. PERRILLAT-AMEDE (SIA Borne)
- M. LAPEROUSSAZ (Annemasse Agglo)
- M. BURGNIARD (Annemasse Agglo)
-



• **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

- M. COURANT (CCI)
- M. JACQUARD (Chambre d'Agriculture)
- M. GENTRIC (Union des forestiers privés de Haute-Savoie)
- M. PIEDOY (PREAU VIVE -RGSEVVA)
- M. DIZAR (FDPPMA)
- M. REYDET (SNDEC)
- M. MARGAS (APPMA du Faucigny)
- M. SCHWOEHRER (ASTERS) pouvoir de la FRAPNA
- Mme. BOUVIER (EDF)
- M. PERRIOLLAT (FRAPNA)
- Mme MEYNERAULT (UFC que choisir)
- M. FOURNIER (Fédération départementale des chasseurs)
- M. OLRV (DSF)
-

• **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

- M. AUBRUN (ONEMA) pouvoir reçu de l'ONCFS
- Mme. BESSON (Agence de l'Eau)
- Mme. LEREU (Préfecture)
- M. DELILLE (DDT)
- M. REIGNIER (ARS)
- M. CHARLES (RTM)
-

• **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**

- M. PASQUINI (Etat de Genève)

• **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

- M. le Préfet coordonnateur de bassin
- DDPP
- DDCS
- ONF

• **Représentant du territoire Suisse**

- M. BOULICAUT (Electricité d'Emosson)
- CIPEL

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,

Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

Vu, l'arrêté n° DDT-2014.225 0003 du 13 août 2014, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

Vu, la délibération n° 2010-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 26 juin 2010,

Considérant la candidature, pour les postes vice-présidents de la CLE, de Madame et Messieurs :

- Stéphane BOUVET (SIVM du Haut –Giffre)
- Bruno FOREL (CC4R)
- Raymond MUDRY (Conseil Général)
- Claire DONZEL (Conseil Régional)
- André PERRILLAT-AMEDE (SIA du Borne)
- Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo)
- Philippe DREVON (CCPMB)
- M. DIZAR, représentant de la Fédération de Pêche,
- M. OLRV, représentant de Domaines Skiables de France,
- M. JACQUARD, représentant de la Chambre d'Agriculture.
- M. PERRIOLLAT, représentant de la FRAPNA

La CLE se prononce unanimement pour cette liste.

Après en avoir délibéré la CLE à l'unanimité,

ARTICLE 1 : élit en tant que vice-présidents :

- Raymond MUDRY (Conseil Général)
- Claire DONZEL (Conseil Régional)
- André PERRILLAT-AMEDE (SIA du Borne)
- Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo)
- Philippe DREVON (CCPMB)
- M. DIZAR, représentant de la Fédération de Pêche,
- M. OLRV, représentant de Domaines Skiables de France,
- M. JACQUARD, représentant de la Chambre d'Agriculture.
- M. PERRIOLLAT, représentant de la FRAPNA

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Le Président,

Martial SADDIER

